sident est d'assurer la stricte exécution de l'ordre du jour. (Approbation générale.)

Le Sénat passe à l'examen des chapitres spéciaux du budget du ministre de la guerre.

Les chapitres 1 à 5 sont adoptés sans discussion.

Chapitre VI. — *Solde des troupes.*

MGR DUPANLOUP développe un amendement tendant à porter de 61,390 fr. à 140,000 fr. la solde des aumôniers titulaires et auxiliaires.

L'honorable sénateur croit devoir parler de nouveau sur l'aumônerie militaire ; il avait cru cependant que cette discussion était définitivement fermée.

En effet, l'article 70 de la loi sur le recrutement de l'armée, concernant le service religieux, a été voté à l'unanimité de 700 votants par l'Assemblée nationale.

Elle avait jugé, et c'est la raison de l'accord qui s'est produit, qu'il était impossible de laisser 500,000 hommes d'élite de notre population pendant cinq ans sous les armes, sans religion, sans culte, sans Dieu. (Mouvements divers.)

Il peut y avoir des dissentiments sur d'autres points ; mais ici la politique est absente, et dans tous les partis, à gauche comme à droite, les pères de famille ont intérêt à ce que leurs enfants ne perdent pas dans les rangs de l'armée leurs sentiments religieux et leurs bonnes mœurs. Il est donc nécessaire de laisser à nos soldats le temps d'accomplir leurs devoirs religieux ; autrement, on porterait atteinte à la liberté de conscience, et l'orateur rappelle que cette pensée a obtenu l'approbation de l'honorable général Guillemaut. C'est par ces motifs que Mgr Dupanloup vient appuyer le rétablissement du crédit pour les aumôniers militaires, tel que le propose la commission du Sénat. Il voudrait même, ainsi que l'indique son amendement, une augmentation du crédit, car tel qu'il sera établi, il reste encore des lacunes dans l'exécution de la loi.

La commission déclare qu'elle veut le respect de la loi ; mais elle n'est pas complètement respectée, s'il reste des lacunes dans l'application. Ainsi, par exemple, à Versailles, le personnel religieux est insuffisant à satisfaire aux besoins du culte pour l'armée. A Paris, on a supprimé 17 aumôniers titulaires, qui étaient nécessaires au service religieux.

On prétend, il est vrai, que les églises sont ouvertes aux militaires; mais à peine sont-elles assez grandes pour contenir les fidèles.

On n'a pas fait la moindre réponse à toutes nos objections, et dès lors nous avons, dit l'orateur, le droit d'affirmer qu'on ne discute pas sérieusement avec nous.

Mais, messieurs, il y a dans ce débat une question solennelle, c'est la question morale. En effet, c'est le cœur, l'âme, la vie de la France. Or, que ferez vous de cette jeunesse si vous supprimez l'enseignement religieux, si vous éloignez d'elle la religion, le catholicisme qui, suivant la belle parole de M. Guizot, est la plus grande école du respect qu'ait eu le monde. (Très-bien ! à droite. — Mouvement.)

M. Bethmont ne disait-il pas à l'Assemblée nationale : Nous avons voulu placer Dieu à côté de l'armée. Or, messieurs, vous devez donner cette garantie sacrée aux familles, la garantie des pratiques religieuses pour leurs enfants.

C'est la religion qui fortifie les âmes, qui donne l'amour du devoir, et sans ce sentiment il n'y a ni force pour les armées, ni grandeur pour les peuples. (Très-bien ! à droite. — Applaudissements.)

Si l'esprit de ceux qui veulent supprimer l'aumônerie pénétrait dans les conseils du gouvernement et dominait dans nos assemblées, il faudrait porter en silence le deuil de notre patrie. (Vive approbation à droite.)

Pour mes conclusions, messieurs, je me rallie à l'amendement d'argent tel qu'il a été proposé par la commission. Je retire de concert avec mes amis et cosignataires l'amendement que nous avons présenté et je termine ma demande ou plutôt ma prière. Allez, si vous le voulez, jusqu'à supprimer le crédit nécessaire; mais ne désorganisez pas l'aumônerie militaire. Laissez-la subsister.

L'armée ne souffre pas dans son corps, mais dans son âme. Mais comment fera-t-on? Eh bien! si la France, qui était jadis assez riche pour payer sa gloire, n'est plus, après ses malheurs, assez riche pour assurer à notre armée les prières de l'Église, nous y pourvoirons ! (Applaudissements à droite.)

Nous l'avons déjà fait et nous le ferons encore, et je viens vous le dire, au nom de mes collègues du sacerdoce, en leur nom, je vous crie : Donnez-nous les âmes et gardez le reste : l'argent. (Applaudissements à droite. — Vif mouvement.)

Il est procédé au scrutin sur les propositions de la commission, qui portent une augmentation de 103,690 francs pour les aumôniers militaires et les frais du culte.

Résultat du scrutin :

Votants.	274
Majorité absolue.	138
Pour.	229
Contre.	45

Le Sénat adopte le crédit tel qu'il est proposé par la commission.

Le chapitre 6 est adopté dans son ensemble.

Les chapitres 7, 8 et 9 sont adoptés sans débat.

Chap. X. — *Hôpitaux.*

M. TESTELIN. — Le ministre de la guerre publie chaque année une statistique médicale fort intéressante. Je demande que désormais elle soit distribuée aux membres des deux Chambres. (Approbation.)

Le chapitre 10 est adopté.

Les chapitres suivants, jusques et y compris le chapitre 26 et dernier, sont adoptés sans observations, ainsi que l'article unique portant fixation des crédits pour le ministère de la guerre à la somme de 531,684,208 fr.

La délibération s'ouvre sur le budget des dépenses du ministre de la marine. Le Sénat passe à l'examen des chapitres. Les quatre premiers chapitres sont adoptés sans observation. Le chapitre 5 est adopté après quelques explications de M. Vandier, rapporteur, avec une rectification de crédit primitivement proposée par la commission.

Les chapitres suivants jusqu'au chapitre 20 inclusivement qui est le dernier chapitre sont ensuite adoptés sans débats.

Le chapitre spécial relatif à la caisse des invalides de la marine est également adopté sans discussion.

Le Sénat adopte ensuite les deux articles du projet de budget du ministère de la marine et des colonies portant fixation des crédits de ce ministère à 187,687,675 fr. et à 24,535,008 fr. de la caisse des invalides de la marine.

Séance demain, à deux heures. Suite de la discussion sur le budget des dépenses.

La séance est levée à quatre heures cinq minutes.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 21 décembre 1876.

Le Sénat compte terminer d'ici à peu de jours le vote du budget. La discussion toute rapide qu'elle sera, suffira pour démontrer non seulement les illégalités commises par la majorité républicaine et radicale de la Chambre-Basse, mais son ignorance absolue de la marche des affaires, en créant par ses suppressions de crédits, les impossibilités complètes pour la marche de certains services. Il arrivera un moment où le pays finira par comprendre qu'il n'y a pas de gouvernement possible avec une pareille majorité. Ce n'est pas le tout que de fonder une troisième république il faut qu'elle puisse marcher mieux que les précédentes; or la république du 25 février 1873 fondée par des incapacités, ne produit que des impuissances et des avortements. Attendons la session prochaine et on verra qu'il faudra bien, bon gré mal gré prendre un parti décisif pour sortir des expédients, rendre à la France sa vitalité et les moyens de remplir un rôle digne d'elle au milieu des grands événements qui se préparent en Europe.

Les journaux radicaux ont annoncé une nouvelle conférence des délégués de la gauche avec M. J. Simon; puis ils ont fait connaître qu'elle était retardée de 24 heures. Voici la cause de cet ajournement.

S'autorisant de la promesse de M. Jules Simon lors de sa nomination, les délégués lui ont fait savoir, spontanément et impérativement, qu'ils étaient prêts à délibérer avec lui sur l'éventualité de conflit budgétaire entre les deux Chambres. Le ministre qui avait oublié sa promesse, on ne souciait plus de la tenir — il l'avait fait démentir par l'Agence Havas — a été fort peu satisfait du compliment, et son peu de bonne volonté, à se retrouver avec les délégués, a amené le retard en question.

Les gauches appliqueront l'année prochaine, à la magistrature, le système de suppressions de crédit qui leur a si bien réussi, cette année, dans un autre ordre d'idées. C'est-à-dire qu'en refusant le traitement des tribunaux et cours qui leur déplaisent, ils rendront nécessaire la suppression de ces juridictions. Ainsi la cour de Besançon aurait encore une année à vivre.

D'après les amis de M. Jules Simon, sa préoccupation dominante serait de « refaire le Sénat » de façon à en porter la majorité à gauche. Même avec le concours de MM. Dufaure et d'Audiffret, sa tâche ne sera pas aussi simple qu'on pourrait le croire place Beauvau.

On attribue au ministre du commerce une décision qui aurait sa gravité, dans les circonstances actuelles.

Par suite du refus qu'a fait le gouvernement allemand de prendre part à l'Exposition de 1878, M. Teisserenc de Bort aurait prescrit de refuser tout emplacement aux industriels d'Outre-Rhin, qui demanderaient à figurer *individuellement* à cette Exposition.

Si la mesure a été prise il faut souhaiter qu'elle soit rapportée; mais est-elle exacte ?

On m'écrit du palais de la Bourse :

» Nous venons d'assister à une véritable Bourse de *Jouteurs*, quoique sa clôture se soit faite avec quelque reprise sur celle d'hier.

» Nos recettes générales achètent, il est vrai, pour 5,000 fr. de rente 3 0/0 et pour 43,000 fr. de 5 0/0; mais Londres arrive à 5/8 de baisse.

» Nos optimistes prétendent que, grâce aux efforts de notre diplomatie, notre place est la plus recherchée du continent pour les garanties de tout repos, tant au point de vue financier, par les capitaux qui recherchent ses valeurs de placement, que par sa prudence politique dans toutes les questions de l'extérieur.

» Mais, c'est oublier un peu trop notre situation intérieure !

DE SAINT-CHÉRON.

Réception à l'Académie

Hier a eu lieu à l'Académie française, la réception de M. Gaston Boissier, élu pour remplacer M. Patin. M. Legouvé, directeur de l'Académie française, présidait la séance. Il était assisté au bureau par M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel.

M. Boissier, dans un discours vivement applaudi, a retracé la vie et les ouvrages de l'illustre académicien qu'il remplaçait, insistant avec un soin tout particulier sur sa célèbre étude des tragiques grecs, qui est en effet l'œuvre capitale de M. Patin.

C'est M. Legouvé qui a répondu au récipendiaire. L'honorable directeur a évité jusqu'à la plus légère allusion politique dans son discours, ce qui, de la part de M. Legouvé, a un peu lieu de surprendre; il a été — ce qui n'a surpris personne — éloquent et spirituel, et il n'a pas eu de peine à captiver l'attention et les sympathies de l'assistance d'élite qui se pressait sous le coupole du palais Mazarin.

La catastrophe de Châtillon

Voici, d'après le *Petit Lyonnais*, des détails complémentaires sur la terrible catastrophe de Châtillon. Nous avons raconté déjà quelles étaient les causes de l'accident. Le chef de gare de Châtillon, M. Dupont, avait reçu d'aix-les-Bains la dépêche suivante :

« Chef gare Aix à chef gare Châtillon 7 h. 6. — Arrêtez train 265. Vous enverrez train 272. »

Le règlement lui prescrivait de mettre le disque de sa gare à l'arrêt pour la couvrir du côté de Culoz et arrêter ainsi le train 272, qu'il attendait de cette dernière gare.

Au lieu de prendre aussitôt cette précaution, M. Dupont qui comptait, paraît-il, sur un plus long retard du train 265 et ne savait pas encore qu'il était parti de la gare de Culoz, répondit de suite par la dépêche suivante :

« Chef de gare de Châtillon à chef de gare Aix, 7 h. 7 m. — Envoyez-moi train 272, j'arrêterai train 265. »

Pendant la minute qui suffit au passage de ces deux dépêches, le chef de gare de Culoz envoyait une dépêche annonçant le départ de sa gare du train 265. Ce train, qui avait un très-long retard, était lancé par son mécanicien à une vitesse de 65 kilomètres à l'heure.

Dans le parcours de Culoz à Châtillon, le mécanicien avait pu gagner quatre minutes.

Après avoir passé sa dépêche au chef de gare d'Aix, M. Dupont s'empressa de se rendre sur la voie pour commander les signaux d'arrêt. A ce moment, le bras du sémaphore, abaissé en partie, commandait un simple ralentissement.

Au moment où il franchissait la porte de la gare, le train 265, à qui il fallait faire les signaux, passait comme une flèche devant la gare.

Le mécanicien, n'ayant aperçu aucun signal lui indiquant que la voie n'était pas libre, avait continué sa marche.

On comprend l'émotion du chef de gare de Châtillon en présence de ce fait.

M. Dupont se précipita comme un fou dans son bureau télégraphique, lançant une nouvelle dépêche à Aix pour retarder le départ du train 272.

Il lui fut immédiatement répondu que le train était parti.

M. Dupont, affolé, se mit à manœuvrer son manipulateur sans pouvoir s'expliquer, mais assez, cependant, pour faire comprendre à son collègue d'Aix qu'il avait laissé passer le train 265.

Il y eut, dès ce moment, dans les deux gares, comme un affolement général, une anxiété impossible à décrire.

Chefs de gare et employés étaient sur la voie, attendant dans des transes les conséquenses de l'imprudence commise par le chef de gare de Châtillon. Comment pouvaient-ils en douter ? Les deux trains allaient infailliblement se rencontrer et se heurter dans un choc épouvantable.

Tous attendaient le moment fatal, prêtant l'oreille pour entendre dans l'espace le moindre bruit qui pût leur dénoncer l'accident désormais inévitable.

Le chef de gare coupable, M. Dupont, était véritablement devenu fou de terreur et de douleur. Il se roulait à terre de désespoir, et, un instant, prit la fuite dans la direction du lac, afin de s'y précipiter. Sa femme et ses employés durent le retenir.

Le bruit de la rencontre fut si formidable que la terre en fut ébranlée à une grande distance et que les vitres des maisons du village de Saint-Innocent, situé sur le promontoire, en tremblèrent, comme sous la commotion simultanée de plusieurs salves d'artillerie.

La machine du 265 s'enfonça d'environ un mètre dans la machine du train 272.

Les masses amoncelées s'élevaient à plus de trente mètres de hauteur, atteignant le haut du talus.

Il s'est passé un fait hideux, que le *Petit Lyonnais* signale à l'indignation publique.

Pendant qu'on organisait les secours pour les malheureux enfouis dans la tranchée et que l'on prenait toutes les mesures de sauvetage, que l'on pansait les blessés, des misérables venus on ne sait d'où, se sont abattus sur cet amas de décombres, fouillant les morts, enlevant leurs porte-feuilles et leurs montres, ouvrant les valises, volant et pillant.

Il résulte de l'enquête judiciaire ouverte que les valises ont été trouvées complétement vides dans des champs voisins.

Il faut espérer que ces misérables ne resteront pas impunis.

La catastrophe de Brooklyn

300 VICTIMES

Nous recevons d'un de nos lecteurs qui habite New-York, les émouvants détails suivants sur l'incendie qui a dévoré le théâtre de Brooklyn, le mardi 5 décembre :

New-York, 8 décembre 1876.

Le câble vous a transmis le récit succinct de la catastrophe qui vient de plonger dans la désolation la ville de Brooklyn. Permettez-moi de vous envoyer des détails circonstanciés sur cet événement, dont je puis presque me dire un témoin oculaire, car, appelé à Brooklyn par mes affaires, ce jour-là, et obligé d'y passer la nuit, j'ai eu la triste chance de me trouver l'un des premiers sur le lieu du sinistre, et j'ai pu compléter par les dépositions des assistants le compte-rendu de l'effroyable tragédie à laquelle j'ai assisté.

Ce soir-là, on donnait au théâtre de Brooklyn les *Deux Orphelines*. Il était onze heures et demie et les acteurs jouaient l'avant-dernier tableau, celui dans lequel l'orpheline aveugle, Louise, enfermée dans le taudis de la Frochard, est délivrée par la police.

Mlle Kate Claxton qui remplissait le rôle de Louise, entendit derrière la toile des décors des pas précipités et des voix effrayées : « Le feu est aux frises » disait-on. Elle eut le courage de continuer son rôle, comme si de rien n'était, croyant qu'il s'agissait d'un de ces accidents sans importance, si fréquents dans les théâtres. Mais voilà que, tout à coup, par le haut de la scène, un jet de fumée s'élance dans la salle et presqu'aussitôt les flammes font irruption.

Le public se lève au milieu d'une confusion bien compréhensible et se précipite, enjambant les banquettes, vers toutes les issues, en même temps que les cris de « au feu » se font entendre du haut en bas de la salle.

Mlle Kate Claxton et deux de ses camarades, en scène avec elle, sentent instinctivement qu'il faut avant tout calmer cette panique. Ils s'avancent jusqu'à la rampe : « Ce n'est rien, répètent-ils, à diverses reprises. Ce n'est rien. Le feu est derrière nous, seulement. Toutes les portes sont ouvertes. Il n'y a pas de danger. »

Et en parlant ainsi, les courageux acteurs entendaient derrière eux ce bruit sourd de la flamme qui ressemble à la voix de la mer lointaine et voyaient sur le leur tête les toiles suspendues en feu et prêtes à crouler.

Un calme relatif s'établit, et les spectateurs commencèrent à sortir à pleines portes.

Il faut vous dire que le théâtre de Brooklyn contient trois étages de places : le parquet, qui comprend ce qu'on appelle à Paris les fauteuils d'orchestre et le parterre; une sorte de première galerie-amphithéâtre, ce sont là les places les plus chères, qu'on n'occupe ordinairement qu'à tenue de soirée; et enfin la galerie, c'est-à-dire les places supérieures. Ce soir-là, le contrôle avait enregistré 175 spectateurs au parquet, 400 à l'amphithéâtre et 425 à la galerie supérieure. Total : mille personnes.

En moins de trois minutes, et grâce à la présence d'esprit des acteurs, tout le rez-de-chaussée était évacué sans autre accident que quelques contusions. Mais le courant du rez-de-chaussée, en traversant le vestibule, arrêtait le flot des spectateurs de la première galerie de l'amphithéâtre, et ceux-ci à leur tour bouchaient la sortie aux spectateurs des petites places.

Il y avait dans ces deux galeries des scènes de confusion impossibles à décrire. Les malheureux s'entassaient aux ouvertures trop petites, et accablaient d'injures et de coups les personnes placées devant eux et immobilisées elles-mêmes. Dans ces moments terribles, la bête que chacun porte en soi, agit seule, et on voyait des gens vigoureux essayer de faire le vide autour d'eux, des pieds des poings, grimper sur leurs voisins, hommes, femmes, enfants foulés aux pieds, apparaître un instant comme des nageurs au-dessus de cet océan de têtes, sur lesquelles quelques-uns marchaient, en les écrasant sous leurs talons pour s'engloutir bientôt au milieu de la houle noire, d'où partaient des appels désespérés, des blasphèmes, des cris d'effroi et des sanglots.

A ce moment, on entendit rouler sur les pavés le bruit sourd des pompes à vapeur arrivant au galop pour se mettre aussitôt en batterie, pendant que les hommes de la police, de ce que vous appelleriez en France l'arrondissement, accouraient à toutes jambes; ces braves gens ont été héroïques. Quittant en un clin d'œil leurs tuniques, ils se précipitèrent au milieu de foule pour essayer d'y introduire l'ordre, qui eut été le salut.

Mais en même temps, dans la salle, ce n'était plus de la fumée et des langues de flamme qui couraient; on venait d'ouvrir les portes de derrière du théâtre pour permettre aux artistes et au personnel de se sauver, et l'air s'engouffrant sur la scène démunie, hélas ! de rideau de sûreté, une véritable nappe de flamme déborda dans la salle. La toiture, formée d'une sorte de tissu goudronné, s'enflamma d'un bout à l'autre pendant que l'incendie, courant le long des corniches, mordait les malheureux désespérés qui ne pouvaient plus fuir. Il faut renoncer à peindre cette scène infernale.

En haut, des hurlements et des contorsions de damnés; en bas et sur les escaliers, des hommes de police à moitié étouffés et contraints, pour sauver ce qu'ils pouvaient de cette foule affolée, de frapper sur elle à coups redoublés avec les casse-tête plombés dont ils sont pourvus.

Presque tous les spectateurs de l'amphithéâtre parvinrent encore à sortir; on les voyait s'élancer, un à un, de ce gouffre embrasé, et courir comme des fous au devant des pompes rangées sur la place. On eût dit d'un étau gigantesque lâchant à chaque seconde une victime à moitié morte.

Alors une chose horrible, monstrueuse, se produisit. Une femme au bas de l'escalier de la seconde galerie eut la jambe prise dans la balustrade et tomba : elle devint le noyau d'une sorte de paquet humain informe qui boucha hermétiquement le passage.

Une poussée suprême a lieu ; la barrière de l'escalier cède : Horreur ! On peut voir à travers les fenêtres, éclairées par les flammes, tomber dans le grand vestibule d'en bas une trombe humaine qui crève le plancher de ce vestibule et s'engloutit dans les caves où retombent sur elles les cloisons embrasées, les débris crépitants, la toiture enflammée.

Tout était consommé. Les cris avaient cessé.

Sur la place, une foule consternée pleine de sanglots contemplait ce brasier gigantesque sur lequel la vapeur versait des torrents d'eau.

Il était minuit et demi, le drame épouvantable avait duré moins d'une demi-heure.

Trente minutes plus tard, les murs s'écroulaient. Ce n'est qu'à trois heures du matin qu'on fut complétement maître du feu. Une heure après, les fouilles pouvaient commencer.

Là encore se produisit un de ces épisodes qui dépassent toutes les horreurs sorties du cerveau des romanciers.

Lorsque les pompiers parvinrent au bord du trou béant et sombre qui remplaçait le théâtre, l'un deux avisant une pile de débris noirâtres entassés, allongea son croc et tira... un corps humain carbonisé.

Les débris étaient un amas de cadavres brûlés et presque tous mutilés. Aux uns il manquait la tête, aux autres les jambes ou les bras. Une odeur infecte de chair rôtie s'exhalait de cet ossuaire.

On fit venir des voitures et des cercueils et on procéda à l'exhumation. Des pompiers descendus dans les caves tiraient les cadavres que leurs camarades hissaient avec des cordes pour les déposer dans des cercueils qu'on rangeait côte à côte sur une voiture. Quand elle était pleine, elle allait déposer à la Morgue son lugubre chargement.

Aux abord du théâtre, se pressait une foule immense, au milieu de laquelle on a arrêté, le croiriez-vous, des pick-pockets en plein exercice de leur profession. Je dois dire que les habitants étaient exaspérés contre eux, et que sans l'intervention de la police ils eussent été étranglés sur place.

Autour de la Morgue, la foule était aussi considérable, sillonnée à chaque instant par les parents éplorés des victimes qui venaient chercher à reconnaître ceux qui leur étaient chers.

Devant ces cercueils, alignés sur des tréteaux, pleins de restes informes de toutes les dimensions, d'hommes, de femmes, d'enfants, de nègres, les reconnaissances se faisaient au moyen de bijoux, de portefeuilles dont le cuir avait résisté aux flammes, et étaient suivies de scènes navrantes.

L'exhumation a continué toute la journée du mercredi et toute la nuit suivante. Aujourd'hui jeudi, elle a été suspendue à midi. On a retiré en tout DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE CADAVRES, et il est encore impossible de calculer le nombre de ceux qui restent sous les ruines, dont une partie n'a pu jusqu'ici être explorée.

On raconte une foule d'incidents de cette épouvantable catastrophe. On a trouvé plusieurs groupes de deux cadavres enlacés. Les malheureux se sont étreints dans une effusion suprême où peut-être dans une lutte désespérée. On cite le nom d'un honorable négociant qui était aux fauteuils d'orchestre et qui a attendu tranquillement à sa place que tous les spectateurs du parterre fussent sortis. Il a pu se sauver ainsi que deux dames qui l'accompagnaient.

Il n'y a qu'une voix par exemple pour rendre hommage au courage et à la présence d'esprit dont ont fait preuve les acteurs en scène. Sans eux le nombre des victimes eût été triple et presqu'aucun spectateur n'eût pu s'échapper. L'un d'entre eux, M. Musdoch, a payé de sa vie le grand service qu'il a rendu au public. Il a péri dans les flammes. Un autre acteur, M. Bussoughs, a également péri. Le reste de la troupe a réussi à se sauver au milieu des décors enflammés.

La ville de Brooklyn est dans la désolation. Tous ces deuils particuliers sont confondus dans un immense deuil public. Les magasins sont fermés et les affaires sont suspendues. On dirait d'une ville ravagée par la piste. W. J.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur de prévenir les contribuables, qu'à partir du 25 décembre courant la matrice des patentes, pour 1877, concernant la perception de Roubaix-Est, sera déposée pendant dix jours au secrétariat de la mairie.

Roubaix, 22 décembre 1876.

Le Maire,

DELEPORTE-BAYART. Adjoint.

Voici les VOTES des sénateurs du Nord, dans la séance du jeudi 21 décembre 1876 :

1° Sur le chapitre 6 du budget du ministère de la justice, relatif aux cours d'appel. (Adopté).

Tous les sénateurs du Nord ont voté pour l'adoption, excepté M. Testelin qui a voté contre.

2° Sur le chapitre 6 du ministère de la guerre, relatif à la solde des troupes. (Adopté).

Mêmes résultat de vote que pour le scrutin précédent.

On sait que, c'est le 1er janvier prochain que s'ouvre la navigation sur le canal de Roubaix. Les eaux sont presque arrivées au niveau nécessaire. L'aspect du nouveau canal est celui d'une belle rivière.

Le premier bateau à vapeur — un petit bateau-mouche fort élégant — a parcouru le canal, dans l'après-midi d'hier, depuis sa jonction à la Deûle jusqu'à l'écluse du Sartel. A trois heures, il traversait le bief situé entre les ponts de Tourcoing et du Galon-d'Eau. Il y avait quelques personnes assemblées sur ces ponts, assistant au passage des écluses.

Ce bateau avait à bord l'ingénieur en chef du canal faisant une tournée d'inspection.

Lors de l'ouverture de la partie du canal qui va de Roubaix à l'Escaut, le 10 décembre 1843, il y eut une cérémonie d'inauguration à laquelle assistèrent nombre de notabilités du département. Nous apprenons que cette fois-ci, aucune fête d'inauguration n'aura lieu.

Un journal de Lille publiait hier soir l'information suivante :

»Hier matin, deux gendarmes d'Avesnes ont écroué à la maison d'arrêt de Lille, un nommé Edouard C.., âgé de 23 ans, journalier.

» Cet individu a été arrêté par le commissaire de police d'Hautmont, canton de Maubeuge.

» Il était domicilié à Roubaix et aurait disparu de cette ville depuis le jour où l'assassinat de Delebecque a été commis.

» Comme il est déserteur belge, il ne pouvait non plus rester à Roubaix sans il aurait été découvert.

» Il se serait alors dirigé sur Hautmont pour trouver du travail et échapper plus facilement aux recherches de la justice.

» Il paraît que sa présence dans cette localité n'a pas tardé à attirer l'attention de la police, qui, dans une visite domiciliaire, aurait trouvé des vêtements tachés de sang.

» A cette découverte, on aurait remarqué que C.. était tout déconcerté; il n'aurait su que répondre aux questions de M. le commissaire de police, et aurait fini par dire qu'il avait été complice seulement dans l'assassinat de M. Delebecque.

»Que C.. soit l'auteur ou le complice de cet assassinat, on peut espérer que ce crime, qui a produit une si vive impression dans nos contrées, ne restera pas impuni. »

Une dépêche particulière que nous recevons nous permet d'affirmer que contrairement aux renseignements de notre confrère lillois, il n'y a rien de sérieux dans cette affaire. Selon toute apparence la personne arrêtée sera mise en liberté à l'heure où ces lignes paraîtront.

—

Voici un cas de double mort arrivée dans des circonstances particulières.

Un ouvrier de la fabrique d'huile de M. Mullier-Dassonville, à Mouscron, occupé hier matin, à consolider un pilon, s'était, à cet effet, hissé sur une échelle. En faisant un mouvement trop brusque, il perdit l'équilibre et tomba tête première sur le sol, d'une hauteur d'environ deux mètres.

Malgré tous les soins donnés par un médecin appelé en hâte, on ne put le sauver de cette chûte, deux heures après il était mort.

M. Mullier en éprouva une telle émotion qu'il fallut aussi pour lui faire courir au médecin.

Dans la journée, un autre accident vint encore ajouter aux secousses du matin. Il apprit que la servante de son beau-père, en portant un seau à charbon, s'était fracturé le genou en tombant, et foulé la cheville.

Ces émotions précipitées et fortuites agirent d'une manière si vive sur M. Mullier-Dassonville que, le soir jour, avec ses enfants, il s'affaissa tout à coup. Quand on le releva, il était mort.

M. Muillier était un homme de 3[illegible] ans, très-estimé à Mouscron. Il laisse une veuve et six petits enfants, dont l'aîné n'a pas encore dix ans.

—

Un ouvrier de la filature de M. Devouge, à Tourcoing, Casimir Dujardin, âgé de 23 ans, rattacheur, assistant ce matin à faire une soudure, une courroie a été entraîné par celle-[illegible]. Le malheureux a une jambe et [illegible] bras cassés.

—

Dans sa dernière audience, le Tribunal de Tourcoing a prononcé 25 condamnations comprenant 20 jours de prison et un total de 67 francs d'amende pour les contraventions suivantes :

Abandon de voiture	[illegible]
Dépôts de terres sur la voie publique	[illegible]
Réparation sans autorisation à une maison frappée d'alignement	[illegible]
Avoir uriné dans un lieu prohibé	1
Défauts de poinçonnage	1
Série de poids incomplète et fausse apostille adaptée à l'extrémité du fléau de sa balance	1
Série de poids incomplète et balance en mauvais état	1
Série de poids incomplète et balance mal suspendue	1
Passage dans un champ ensemencé	2
Ivresse publique et manifeste	6
Gestes indécents et violences légères	1
Infraction à la police des cabarets	1
Tapages et violences	5

—

L'affiche suivante a été placardée hier à Paris, aux portes de la Banque Franco-Hollandaise :

« La Banque Franco-Hollandaise ne paie pas jusqu'à nouvel avis les coupons des obligations Lille-Valenciennes 3 0/0 et 5 0/0 et aucun coupon Lille-Béthune. »

—

L'exécution d'Yden a mis en effervescence la ville de Douai pendant toute la journée de mercredi. Il y a 45 ans qu'aucune exécution n'avait eu lieu dans cette ville.

La dernière peine capitale subie à Douai était celle d'un individu nommé Richard Lambert qui fut guillotiné le 3 mars 1831, sur la place d'Armes pour assassinats suivis de vol et d'incendie.

—

Par décision de M. le ministre de la guerre, en date du 13 décembre, les opérations du tirage au sort des jeunes gens de la classe 1876 ainsi que l'examen des tableaux de recensement, commenceront le 1er février prochain.

—

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 21 décembre 1876

On dirait que le sentiment de la liberté pèse à certains individus. Le 11 courant, Caron Henri et Guilbert Camille, ratta-